N° feuillet : D 195/2023

SOULIGNÉ
SOUS BALLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULIGNE-SOUS-BALLON

Date de convocation :
19 octobre 2023

Date d'affichage :
19 octobre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GOURMEL Aurélie, GRATEDOUX Chantal, MILITON Audrey, POIRIER Véronique, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.
Absentes excusées : Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame POIRIER Véronique ; Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Madame GRATEDOUX Chantal.
Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur LETAY Francis.

DELIBERATION N°2023-10-05 : OBJET : FINANCES : VILLAGES D'AVENIR :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de France Ruralités, l'État a mis en place, cet été, un nouveau programme d'ingénierie à destination des communes rurales, à savoir Villages d'avenir. Ce programme apportera un soutien en ingénierie aux Communes rurales volontaires qui en auront exprimé le besoin pour soutenir leurs projets.

Des critères de population, de ruralité, de non-intégration de programmes de ce type (Petites villes de demain…), en lien avec les priorités de l'État (logements vacants, commerces de proximité, mobilité, santé….), d'état des dossiers... seront pris en considération.

Un chargé de mission sera prochainement recruté à cet effet par l'État afin d'aider

les collectivités retenues. Dans un premier temps, seules 15 communes seront retenues dans le cadre de ce projet afin de pouvoir faire avancer les dossiers. D'autres chargés de mission devraient ensuite arriver. Monsieur le Maire dit qu'il pense que la réponse sera donnée sûrement aux Communes retenues avant le congrès des Maires à Paris.

Une fois entrées dans le programme, les communes bénéficiaires auront un diagnostic initial à établir pour établir la feuille de route pour toute la durée du projet.

Les Communes intéressées devaient adresser une lettre de candidature au Sous-Préfet avant le 15 octobre 2023. Un choix sera ensuite établi par la Préfecture de la Sarthe.

La Commune a donc adressé un courrier au Sous-Préfet de la Sarthe afin de lui part de son souhait d'intégrer ce programme pour son projet de requalification et redynamisation du centre-Bourg, avant la date butoir, vu que les Communes avaient moins de 3 semaines pour se positionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
-d'approuver le dépôt de la candidature de la Commune au programme « Village d'avenir » pour le projet de requalification et redynamisation du centre bourg.
-d'autoriser Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes nécessaires à cette candidature et en cas de candidature retenue pour ce programme, à l'autoriser à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.
Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.
Le 7 novembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON (Sarthe)

David CHOLLET

Le secrétaire de séance,

Francis LETAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203405-20231025-2023-10-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2023
Affichage : 08/11/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE de SOULIGNÉ SOUS BALLON (Sarthe)